



SOMMAIRE

1. Priorités dans les travaux des champs
2. Reliquats azotés 2024
3. Cantines à 1 €, des aides de l'État

Le clin d'œil météo

« Le vent qui souffle sur les Rameaux (24/03), ne changera pas de sitôt »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Que prioriser dans les travaux des champs... ?

Nous sommes au 20 mars et force est de constater que la météo nous retarde dans les travaux des champs ! Semis de céréales et de protéagineux toujours pas réalisés ou encore des désherbages restant à faire alors que les mauvaises herbes, elles, n'attendent pas... Sans compter les travaux de sols de printemps en rade. Bref il va falloir faire des choix et prioriser les travaux si on ne veut pas être débordé ce printemps !

Le désherbage

Cette fenêtre météo va nous offrir des créneaux de désherbage d'ici la fin de semaine. Même si le retour du mauvais temps est annoncé pour le weekend end, **tout passage mécanique est le bienvenu** dans les parcelles de céréales semées durant l'hiver. En fonction des situations, herse étrille, houe rotative ou bineuse seront plus ou moins efficaces. On observe plusieurs situations en plaine :

- Les semis tardifs de janvier. / février sont globalement propres. Si les sols sont battus et fermés, la houe tirera son épingle du jeu. Dans des sols ayant conservé un aspect légèrement motteux et friable, la herse étrille sera plus efficace.



Ci-contre : Blé Lennox précédent tournesol semis du 09/01/24, sur le gel en sol argilo-limoneux, à Villers sur Fère (02) chez B. Potin

- Les semis de fin novembre et décembre sont souvent plus sales. Les adventices dépassent souvent le stade cotylédon où elles sont les plus sensibles aux passages d'outils en plein. Dans ce cas, pour les agriculteurs équipés, un premier passage mécanique à la bineuse peut-être une bonne option. La limite de l'outil dans un créneau aussi court réside dans le faible débit de chantier et la portance des sols.



Semis de mi-décembre. Les adventices, majoritairement matricaires sont déjà bien développées (3/4F) L'agriculteur, B. Dussaussoy, à Beuvarde (02), envisage un premier passage avec la bineuse, pour être le plus efficace possible et espérer également freiner le développement des vivaces

Pierre DURAND

Les travaux de sol

Deux cas de figures se trouvent fréquemment en plaine. Certains ont pu réaliser leurs labours d'hiver alors que pour d'autres, les labours restent à faire.

Sur labour d'hiver la préparation des sols est classique et dès que le labour « blanchira » les reprises de travail superficiel pourront se faire à la herse rotative ou à l'outil à dent en fonction des types de sol. Dans le cas de semis de céréales de printemps et de protéagineux en sol superficiel, si les conditions sont favorables, il ne faut pas retarder les semis !

Pour les cultures d'été, on peut attendre un ressuyage complet du labour s'il n'a pas « verdi » durant l'hiver et reste propre. Dans le cas contraire, une reprise avec une préparation superficielle s'impose pour limiter l'évolution des adventices. Les faux semis ultérieurs viendront à bout d'éventuels repiquages. En fonction de la météo, notamment en cas de temps sec et desséchant, un roulage doit s'envisager.

Concernant les labours de printemps, le créneau de cette semaine devrait permettre leur réalisation dans de bonnes conditions de ressuyage. De plus il faut avancer dans les travaux des champs si on ne veut pas être débordé en avril ! Un principe : *ce qui est fait n'est plus à faire !* Un labour jeté permet d'éviter trop de reprises de sol ultérieures mais il sera impérativement roulé. Avec les printemps secs à répétition, on s'aperçoit qu'il est souvent préférable de préparer son sol pour les cultures de printemps directement sur labour. Cela permet de préparer un bon lit de semence et de commencer les 1^{er} faux semis.

Ne pas semer coûte que coûte !

Les implantations réalisées cet automne en conditions très moyennes sont là pour nous le rappeler. La date de semis est conditionnée par la date de ressuyage des sols et la possibilité d'exécuter une préparation superficielle en un minimum de passages. À la suite de l'hiver humide, il est essentiel d'attendre un ressuyage correct du sol plutôt que de vouloir semer à tout prix. L'ordre des parcelles à semer est déterminé en fonction de ce critère. Une culture mal implantée sera beaucoup plus sensible aux accidents climatiques à venir.

Sur céréales, un semis tardif début avril, au lieu de fin février / début mars, engendre un recul de la date d'épiaison d'environ dix jours et un raccourcissement du cycle d'environ vingt jours (Source Arvalis). Le risque d'échaudage des grains au cours de la phase de remplissage est plus élevé. Semer tardivement, c'est donc un pari sur le climat, que l'on doit néanmoins nuancer selon les situations :

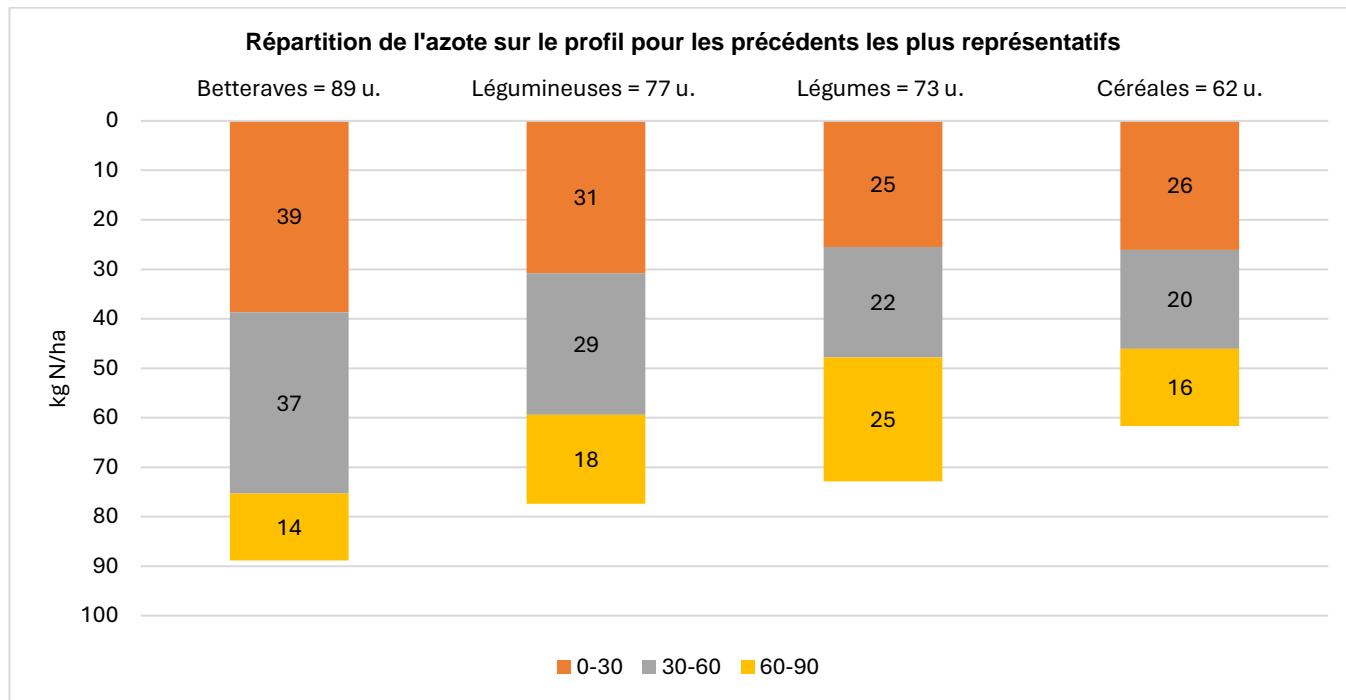
- Pour les sols profonds avec une bonne réserve utile, il n'est pas rare d'avoir de belles surprises, même pour des semis de début avril.
- Pour les sols plus superficiels, avec une réserve utile plus faible, les conséquences d'un semis après le 25 mars seront rapidement beaucoup plus lourdes si les conditions pendant la montaison ne sont pas favorables.

Alain LECAT – Gilles SALITOT

2. Reliquats azotés, analyse des premiers résultats 2024

Faisons le point sur les reliquats azotés que vous nous avez transmis. Nous vous en remercions !

Après de longs mois sous la pluie, la moyenne des reliquats tous départements confondus est de 63 kg N/ha. Nous nous attendions à avoir des reliquats beaucoup plus faibles, mais cela montre la minéralisation présente dans les sols pendant la période hivernale. Le lessivage a donc été en partie compensé.



Sans surprise, les précédents légumes, légumineuse et betteraves montrent les reliquats plus élevés. Pour les céréales, les reliquats se situent autour de 60 unités.

Nous observons que l'azote est principalement réparti dans le premier horizon (près de 40 % du RSH). Cela confirme la bonne disponibilité en azote observée en culture.

Clémence LECLECRQ

3. Cantines à 1€ : aide de l'État - respect des engagements EGAlim au travers d'une bonification de la tarification sociale des cantines scolaires

À partir du 1er janvier 2024, l'Etat a mis en place une bonification "EGAlim" de 1€ supplémentaire de la tarification sociale des cantines scolaires des communes éligibles à ce dispositif (l'aide de l'Etat s'élèvera à 4 € (au lieu de 3€) par repas facturé à 1 € maximum).

Pour être éligibles à cette bonification "EGAlim", les communes concernées devront :

- inscrire l'ensemble de leurs cantines sur la plateforme "Ma cantine" et que les données y soient déclarées
- s'engager à tout mettre en œuvre pour atteindre les obligations de la loi EGAlim, dont les 20% de produits biologiques

Toutes les informations concernant ce dispositif sont accessibles sur le site de l'ASP : <https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro>

Laurène LEROY

Chargée de missions Agriculture biologique – Chambre d'agriculture de France

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

